

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 29/05

ASA 31/009/2005 –ÉFAI

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

NÉPAL **Sindhunath Pyakurel (h), président de la *Nepal Bar Association* (Association népalaise des avocats du barreau)**
Bishnu Nisturi (h), secrétaire général de la Fédération des journalistes népalais et des centaines de personnes, notamment des militants étudiants et des membres de partis politiques

Londres, le 8 février 2005

Le 1^{er} février, le roi du Népal a limogé le gouvernement et pris le contrôle du pouvoir exécutif. Il a déclaré l'état d'urgence dans tout le pays et fait arrêter des dirigeants politiques. Les communications ont été coupées à l'intérieur du Népal et avec le monde extérieur et des bureaux de médias indépendants ont été fermés. Selon une station de radio nationale, un certain nombre de libertés, notamment la liberté de circulation et de réunion, ont été suspendues.

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Sindhunath Pyakurel, de Bishnu Nisturi et de tous ceux qui auraient été arrêtés depuis que le roi a proclamé l'état d'urgence et s'est arrogé le pouvoir exécutif.

Selon des sources dignes de foi, Sindhunath Pyakurel a été appréhendé par les forces de sécurité le 1^{er} février, dans son bureau à Katmandou. Cet ancien président de la *Nepal Bar Association* (Association népalaise des avocats du barreau), une association nationale d'avocats œuvrant à la défense des droits de la personne, a dénoncé publiquement les violations perpétrées par les forces de l'ordre. Sindhunath Pyakurel souffre de troubles cardiaques et Amnesty International craint qu'il ne bénéficie pas des soins médicaux dont il a besoin en détention.

Bishnu Nisturi, secrétaire général de la Fédération des journalistes népalais, aurait été arrêté par les forces de sécurité le 4 février. Amnesty International craint qu'il n'ait été pris pour cible en raison d'une déclaration publiée le 2 février, dans laquelle la Fédération condamnait les récentes mesures prises par le roi en vue de supprimer la liberté d'expression. Ces dispositions comprenaient notamment la censure de la presse et la présence de l'armée dans les locaux des médias.

Amnesty International a reçu de multiples informations indiquant que les forces de sécurité se sont présentées au domicile et au bureau de nombreux défenseurs des droits humains. Craignant pour leur sécurité, plusieurs militants sont entrés dans la clandestinité.

Des centaines de membres d'associations étudiantes et de partis politiques ont été arrêtés depuis le 1^{er} février. Beaucoup seraient détenus au siège de la section des forces de police armées à Halchowk (Katmandou).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 1996, le Népal est en proie à un conflit qui oppose les autorités au Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Dans ce contexte, la situation des droits humains s'est dégradée au cours des derniers mois. Le roi Gyanendra a dissous le parlement en 2002 et, depuis lors, trois premiers ministres se sont succédé à la tête du gouvernement. Le plus récent, Sher Bahadur Deuba, avait été nommé par le souverain en mai 2004, après que des milliers de manifestants eurent demandé le retour d'un gouvernement démocratiquement élu. Il avait formé un gouvernement de coalition constitué de membres des principaux partis politiques du Népal. Après la prise de pouvoir par le monarque, Sher Bahadur Deuba et des membres de son cabinet ont été placés en résidence surveillée.

Au cours du conflit népalais, les forces de sécurité et le PCN maoïste ont systématiquement pris pour cibles les défenseurs des droits humains : certains ont été privés de liberté, d'autres enlevés, torturés ou menacés, voire tués. Amnesty International craint que ces atteintes ne se multiplient après la prise de pouvoir par le roi Gyanendra, et qu'il ne soit difficile, voire impossible pour les journalistes et les organisations de défense des droits humains d'agir librement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en népal, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Sindhunath Pyakurel, de Bishnu Nisturi et de tous ceux qui auraient été arrêtés depuis que le roi a déclaré l'état d'urgence, le 1^{er} février, et s'est arrogé le pouvoir exécutif après avoir limogé le gouvernement ;

– exhortez les autorités à permettre sans délai à ces personnes d'être en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment qu'elles soient traitées avec humanité pendant leur détention et, notamment, qu'elles ne soient pas torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements ;

– demandez que ces personnes soient libérées immédiatement et sans condition, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction prévue par la loi ;

– priez les autorités de veiller à ce que les défenseurs des droits humains, les journalistes, les avocats et tout autre membre de la société civile soient en mesure de poursuivre leurs activités sans crainte d'être arrêtés ou harcelés par les forces de sécurité.

APPELS À :

Remarque : Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale). Si une personne décroche, veuillez dire : « *fax, please* » puis renvoyer votre fax.

Inspecteur général de la section des forces de police armées :

Shaha Bir Thapa
Inspector General of the Armed Police Force
Armed Police Headquarters
Swayam
Népal

Fax : +977 1 4 275 685

Courriers électroniques : armedpolice@wlink.com.np

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Lieutenant Colonel Raju Nepali
Royal Nepal Army
Human Rights Cell
Royal Nepalese Army Headquarters
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 226 292

Courriers électroniques : humanrights@rna.mil.np

Roi du Népal :

His Majesty the King Gyanendra Bir Bikram Shah Dev
C/O The Chief of Protocol Division
Protocol Division
Ministry of Foreign Affairs
Chital News, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 4423951

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*